

Paris, le 19 mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUVEAU COUP DE MASSUE INJUSTIFIÉ POUR LE COMMERCE JUGÉ NON ESSENTIEL !

**L'ALLIANCE DU COMMERCE TIRE LA SONNETTE D'ALARME ET DEMANDE AU GOUVERNEMENT
UN DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMERÇANTS**

L'Alliance du Commerce alerte sur les graves conséquences des annonces faites par le Premier ministre et demande au Gouvernement de mettre en place, de toute urgence, un dispositif d'aide massif adapté au secteur du commerce.

Le 18 mars, le Premier ministre a annoncé la fermeture de l'ensemble des commerces dits « non essentiels » dans 16 départements, dont ceux de la région Île-de-France, des Hauts-de-France, des Alpes-Maritimes, de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Ces nouvelles mesures restrictives d'activité sont un nouveau coup dur pour les commerces déjà lourdement impactés par les décisions précédentes.

**COMMERCES JUGÉS NON ESSENTIELS : FERMÉS 1 JOUR SUR 3 DEPUIS LE DÉBUT DE LA
CRISE !**

Depuis le 31 janvier 2021, les mesures restrictives d'activités se cumulent, aggravant les conséquences pour les entreprises fermées.

Fermeture totale des :

- centres commerciaux et commerces non alimentaires de **plus de 20.000 m²**, partout en France depuis le 31 janvier ;
- centres commerciaux et commerces non alimentaires de **plus de 10.000 m²**, dans les **départements sous surveillance renforcée** depuis le 6 mars ;
- centres commerciaux et commerces non alimentaires de **plus de 5.000 m²**, dans les **départements sous confinement** depuis le 6 mars.

Et fermeture le week-end des commerces dans les départements sous confinement.

Ainsi, certains commerces sont déjà fermés depuis presque 50 jours en 2021 et totaliseront près de **80 jours** de fermeture au 15 avril !

En ajoutant les **100 jours** de fermeture en 2020, les commerces les plus impactés auront été fermés près de 40% du temps depuis le début de la crise, soit plus de 1 jour sur 3 ! Comment ces entreprises pourront-elles survivre à de telles restrictions ?

30% DE PERTE SUPPLÉMENTAIRE DE CA : UNE GRAVE MENACE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La nouvelle annonce ressert encore l'étau sur les commerçants avec la fermeture de plusieurs dizaines de milliers de magasins.

En moyenne, la fermeture des commerces en Île-de-France et dans les Hauts-de-France représente une amputation de **plus de 26% des points de vente des réseaux d'enseigne**, soit **plus de 1 magasin sur 4** ! **Ces magasins génèrent plus de 30% de leur chiffre d'affaires.**

Cette proportion est proche de 100% pour les grands magasins dont les locomotives commerciales sont situées à Paris et en Île-de-France !

Pour toutes ces entreprises, le danger économique et social est aujourd'hui extrêmement important.

LES MESURES ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT SE TRADUISENT PAR UN CONFINEMENT À DEUX VITESSES.

D'un côté, le Gouvernement a annoncé un assouplissement des règles de couvre-feu, des autorisations de déplacement sans limite de temps, encouragé à la prise des transports publics, maintenu inchangés les règles dans les lieux de cultes, autorisé l'ouverture des commerces culturels... et depuis ce matin celle des coiffeurs.

De l'autre, il stigmatise le reste des commerces jugés « non essentiels » en exigeant leur fermeture dès samedi matin. Or, **l'Alliance du Commerce rappelle que les commerces ne sont pas des lieux de contamination, comme l'ont démontré de nombreuses reprises diverses études, dont le dernier rapport de l'Institut Pasteur, en date du 9 mars.**

Le secteur de la mode et de l'équipement de la personne ne peut être une nouvelle fois la victime injustifiée des mesures restrictives d'activité !

IL EST URGENT DE METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF D'AIDES ADAPTÉES ET UNE STRATÉGIE DE RÉOUVERTURE

Face à cette crise, l'Alliance du Commerce demande :

- La mise en place en urgence d'aides adaptées pour compenser les pertes subies par les entreprises.
- L'aide relative à la prise en charge des coûts fixes ainsi que le 3^e dispositif d'aide destiné spécifiquement aux grands magasins et centres commerciaux fermés doivent être rapidement précisés. À ce jour, les entreprises n'ont reçu aucune aide !
- La poursuite de l'activité partielle avec une prise en charge à taux plein aussi longtemps que durera la crise.
- L'assouplissement des règles relatives aux Prêts garantis par l'État en allongeant la durée de remboursement au-delà de 6 ans.

S'agissant plus particulièrement des **stocks**, les entreprises doivent faire face à des invendus importants de la saison Automne/Hiver 2021 du fait de l'arrêt prématuré des soldes pour certaines d'entre elles, mais aussi de la saison Printemps/Été 2020 (confinement n°1), et maintenant de la saison Printemps/Été 2021.

L'Alliance du Commerce demande un assouplissement temporaire des règles relatives à la vente à perte afin de permettre aux enseignes de pouvoir écouler ces stocks dès leur réouverture. Elle demande également que soit mise en place toute mesure d'aide financière permettant d'indemniser les entreprises des pertes engendrées par la dépréciation de ces stocks.

Enfin, nous demandons au Gouvernement de préciser rapidement sa stratégie de réouverture afin de permettre la levée de rideau des points de vente le plus rapidement possible, et dès maintenant dans les régions où l'épidémie est pratiquement inexistante ou sous contrôle.

Comme les Français, les commerces n'en peuvent plus. Ils sont exaspérés par ces semaines de restrictions et d'efforts, de protocoles et de sacrifices, qui n'aboutissent qu'à un seul et même résultat : la répétition d'un éternel scénario de renforcement systématique des contraintes... Tous veulent maintenant pouvoir faire leur métier et rassurer leurs salariés !

*« Les nouvelles mesures prises sont incompréhensibles et suscitent la colère. Cette nouvelle fermeture qui stigmatise les commerces jugés non essentiels va avoir un impact économique et social considérable. **Comment les entreprises peuvent-elles survivre lorsque leurs points de vente sont fermés 1 jour sur 3 depuis le début de la crise ?** Le Gouvernement doit maintenant accélérer sur la définition des mesures de soutien aux entreprises avant que les conséquences économiques ne soient irrémédiables »,* déclare Yohann Petiot, Directeur général de l'Alliance du Commerce.

Contact presse : Hélène Baratte, Responsable Communication de l'Alliance du Commerce - 01.40.15.60.71 - 06 29 61 88 90 - hbaratte@alliancecommerce.org

L'Alliance du Commerce rassemble l'Union du grand commerce de centre-ville, la Fédération des enseignes de l'habillement et la Fédération des enseignes de la chaussure. Elle représente 27 000 magasins et 180 000 salariés dans le secteur de l'équipement de la personne. Pour en savoir plus : <https://www.alliancecommerce.org/>